

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

| Date de convocation | Date d'affichage   | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|--------------------|-----------------------|----|
| Le 20 février 2024  | Le 21 février 2024 | En exercice           | 50 |
|                     |                    | Présents              | 35 |
|                     |                    | Votants               | 39 |

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-02-01 Validation du projet de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise – Sollicitation DSIL 2024**

*Rapporteur : Bernard CERF*

La dernière réhabilitation de la déchetterie de Fêche l'Eglise date de 2007. Le local des gardiens, ainsi que les locaux destinés aux déchets diffus spécifiques (DDS), aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont tous des algécos, présentant beaucoup de signes de vieillissement, mais aussi et surtout ne répondant plus aux normes actuelles (parois des Algeco ignifugées). Cette non-conformité a été relevée suite à un contrôle de l'Apave, contrôle relatif aux installations classées.

Les filières de déchets se multiplient et l'espace nécessaire pour accueillir des contenants permettant un tri supplémentaire (dernier en date les articles de sport et de loisirs) manque. La Collectivité souhaite profiter de ces travaux pour optimiser l'espace, refaire les gardes corps au-dessus des bennes qui sont très abimés.

Tous les enrobés sont à refaire, le passage des nombreux camions, les dépôts de benne les ayant fortement détériorés.

Ce projet intégrera la défense incendie avec un système de rétention des eaux incendie.

| DEPENSES                            |                     | RECETTES               |                     |
|-------------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Intitulé                            | Montant (HT)        | Intitulé               | Montant (HT)        |
| Etudes diverses et maîtrise d'œuvre | 18 128.00 €         | DSIL (sollicitée)      | 364 000.00 €        |
| Reprise des enrobés                 | 66 570.00 €         | Financement de la CCST | 91 075.00 €         |
| Protection incendie                 | 56 607.00 €         |                        |                     |
| Aménagements                        | 313 770.00 €        |                        |                     |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>455 075.00 €</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>455 075.00 €</b> |

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider le projet de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise
- De solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L) pour un montant de 364 000€
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme ci-dessus au taux maximal d'intervention,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **MARDI 12 MARS 2024**

Le Président,  
**Christian RAYOT**

Le Président,  
**Christian RAYOT**